DÉCRET

contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013

Le Parlement wallon
a adopté
et Nous, Gouvernement wallon,
sanctionnons ce qui suit :

CHAPITRE 1ER

Dispositions générales

Article 1er

Pour l'année budgétaire 2013, les recettes courantes de la Wallonie sont estimées à 6 378 545 000 euros, conformément au Titre I du tableau annexé au présent décret.

Art. 2

Pour l'année budgétaire 2013, les recettes en capital de la Wallonie sont estimées à 711 969 000 euros, conformément au Titre II du tableau annexé au présent décret.

CHAPITRE 2

Dispositions finales

Art. 3

Le présent décret produit ses effets le 1er janvier 2013.

ADOPTÉ PAR
LE PARLEMENT WALLON

Namur, le

Le Président,

Le Greffier,

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Donné à

Le Ministre-Président
du Gouvernement wallon,

Rudy Demotte

Le Ministre des Pouvoirs locaux
et de la Ville,

Paul Furlan

Le Ministre du Développement durable
et de la Fonction publique,

Jean-Marc Nollet

La Ministre de la Santé,
de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances,

Eliane Tillieux

Le Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi,
de la Formation et des Sports,

André Antoine

Le Ministre de l'Environnement,
de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité,

Philippe Henry

Le Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce
extérieur et des Technologies nouvelles,

Jean-Claude Marcourt

Le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture,
de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine,

Carlo Di Antonio

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 - 2 ème FEUILLETON D'AJUSTEMENT

(en milliers d'euros)

Ministre ordonnateur	Article			DESIGNATION DES PRODUITS	Budget - 1 er F. ajusté		Ajustement		Budget - 2 ème F. ajusté	
					Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
				TITRE I - RECETTES COURANTES						
				Secteur I - Recettes fiscales						
				Recettes fiscales spécifiques - Division organique 15 **Agriculture, ressources naturelles et environnement**						
HE	36	01	70	Taxes et redevances perçues en vertu du décret du 25 juillet 1991 sur les déchets (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 13, division organique 15)	23.853		0		23.853	
HE	36	02	70	Taxes, redevances et contributions de prélèvement perçues en vertu du décret-programme 1997 (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement, section protection des eaux : article de base 01.03, programme 13, division organique 15 et au Fonds de solidarité international pour l'Eau : article de base 01.04, programme 13, division organique 15)	45.266		0		45.266	
HE	36	03	70	Taxes et redevances perçues en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	255		0		255	
HE	38	01	50	Sommes perçues en vertu du décret du 5 juin 2008 relatif à la répression des infractions en matière d'environnement (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	500		0		500	
				Total Division organique 15		69.874		0		69.874
				Dont recettes affectées		69.874		0		69.874
				Recettes fiscales spécifiques - Division organique 16 **Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie**						
HE	36	01	90	Taxes sur les sites d'activité économique désaffectés (recettes affectées au Fonds d'assainissement des sites d'activités économiques à réhabiliter et des sites d'assainissement prioritaire des paysages : article de base 01.01., division 16, programme 03)	600		0		600	
				Total Division organique 16		600		0		600
				Dont recettes affectées		600		0		600
				Recettes fiscales générales - Division organique 19 **Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication**						
AN	36	01	40	Droits d'enregistrement sur les transmissions à titre onéreux de biens immeubles	855.203		0		855.203	
AN	36	02	40	Droits d'enregistrement sur la constitution d'une hypothèque sur un bien immeuble situé en Belgique	80.914		0		80.914	
AN	36	03	40	Droits d'enregistrement sur les partages partiels ou totaux de biens immeubles situés en Belgique, les cessions à titre onéreux entre copropriétaires, de parties indivises de tels biens	18.420		0		18.420	
AN	36	01	60	Taxe de circulation sur les véhicules automobiles	439.365		0		439.365	
AN	36	02	60	Taxe de mise en circulation	158.486		0		158.486	
AN	36	01	80	Taxes sur les logements abandonnés	25		0		25	
AN	36	02	80	Taxe sur la différence d'émission de CO2 par les véhicules automobiles mis en usage par une personne physique (Malus)	0		0		0	
AN	36	02	90	Taxe sur les jeux et paris	18.974		0		18.974	
AN	36	03	90	Taxe sur les appareils automatiques de divertissement	33.000		0		33.000	
AN	36	04	90	Taxe d'ouverture des débits de boissons fermentées	10		3		13	
AN	36	05	90	Redevance radio et télévision	115.000		0		115.000	
AN	36	06	90	Eurovignette	0		0		0	
AN	36	07	90	Taxes sur les automates	20.369		0		20.369	
AN	37	01	00	Précompte immobilier	31.990		0		31.990	
AN	37	02	00	Intérêts et amendes sur impôts régionaux (article 6 §5 de la loi spéciale du 13 juillet 2001)	15.086		0		15.086	
AN	56	01	50	Droits d'enregistrement sur les donations entre vifs de biens meubles ou immeubles	89.195		0		89.195	
				Total Division organique 19		1.876.037		3		1.876.040
				Dont recettes affectées		0		0		0
				Total Secteur I		1.946.511		3		1.946.514
				Dont recettes affectées		70.474		0		70.474
				Secteur II - Recettes générales non fiscales						
				Recettes générales - Division organique 10						
DE	16	01	12	Produit d'études et vente de publications dans le domaine des statistiques	0		0		0	
DE	16	01	13	Frais d'inscription à des manifestations organisées par la Région	0		0		0	
DE	38	01	10	Fonds budgétaire en matière de Loterie (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de Loterie : article de base 01.01, programme 03, division organique 10)	4.872		0		4.872	
DE	49	11	20	Recette provenant de la Communauté française au titre de sa participation au suivi du Plan Stratégique Transversal 2 "Développement du capital humain, des connaissances et du savoir-faire"	0		0		0	
				Total Division organique 10		4.872		0		4.872
				Dont recettes affectées		4.872		0		4.872
				Recettes générales - Division organique 11 **Personnel et affaires générales**						
NO	11	01	00	Remboursement au SPW des traitements et allocations des membres du Centre de Recherche agronomique de Gembloux	0		0		0	
NO	11	02	00	Remboursement au SPW des traitements et allocations des Receveurs régionaux	10.011		0		10.011	
NO	11	01	10	Remboursements en relation avec les dépenses exposées pour les traitements, allocations et charges sociales des agents du SPW	1.628		0		1.628	
NO	11	01	40	Cotisation du personnel du SPW à l'achat de titres-repas	50		0		50	
				Total Division organique 11		11.689		0		11.689
				Dont recettes affectées		0		0		0
				Recettes générales - Division organique 12 **Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication**						
AN	06	01	00	Produits divers	3.718		12.200		15.918	
AN	06	02	00	Remboursement de sommes indûment payées	2.292		0		2.292	
AN	08	01	30	Remboursement des sommes en relation avec les dépenses exposées par les organes de contrôle de la Région auprès des O.I.P. soumis aux lois des 10 juin 1937 et 16 mars 1954 et auprès des autres organismes pararégionaux	0		0		0	
AN	12	01	11	Versement par les comptables opérant au moyen d'avances de fonds des sommes non utilisées	3.850		0		3.850	
AN	16	02	12	Récupération de sommes en relation avec les dépenses de matériel et de services exposées pour le fonctionnement des administrations, y compris le produit de la vente des biens désaffectés	40		0		40	
AN	16	03	12	Produit de la vente de biens non durables et de services	700		0		700	
AN	16	04	12	Recettes courantes découlant de la gestion du patrimoine régional	0		0		0	

Ministre ordonnateur	Article			DESIGNATION DES PRODUITS	Budget - 1 er F. ajusté		Ajustement		Budget - 2 ème F. ajusté	
					Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
AN	16	05	12	Produits de la location de biens non spécifiques	600		0		600	
AN	26	02	10	Intérêts de placements	332		0		332	
AN	27	01	30	Produit des opérations d'excédents d'émissions d'emprunts	0		0		0	
AN	38	01	00	Récupération des créances contentieuses	300		53		353	
AN	38	02	10	Prélèvement des cautions et produits des cautions après faillite	50		0		50	
AN	38	03	10	Produit des retenues et des pénalités pour retard appliquées à des adjudicataires	100		0		100	
AN	46	01	00	Contribution du Fonds d'égalisation des budgets de la Région wallonne	0		0		0	
AN	49	02	20	Moyens transférés par la Communauté française	341.793		0		341.793	
AN	49	03	20	Moyens complémentaires transférés par la Communauté française	0		0		0	
AN	49	04	20	Moyens transférés par la Communauté française - Calcul définitif exercice antérieur	768		0		768	
AN	49	05	20	Dotation exceptionnelle de la Communauté française	0		0		0	
AN	49	01	41	Arriérés des recettes dues à la Région par la Régie des Bâtiments	0		0		0	
AN	49	01	42	Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques	3.725.549		0		3.725.549	
AN	49	02	42	Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques - Calcul définitif exercice antérieur	0		0		0	
AN	49	03	42	Dotation Fédéral groupe jeux et paris	3.296		0		3.296	
AN	49	01	43	Dégrèvement fiscaux	10		0		10	
				Total Division organique 12		4.083.398		12.253		4.095.651
				Dont recettes affectées		0		0		0
				Recettes générales - Division organique 16 **Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie**						
AN	38	02	00	Produit de la redevance liée à l'organisation du marché de l'électricité et du gaz	0		0		0	
				Total Division organique 16		0		0		0
				Dont recettes affectées		0		0		0
				Recettes générales - Division organique 17 **Pouvoirs locaux, action sociale et santé**						
AN	49	2	41	Remboursement de la quote-part du Gouvernement fédéral dans le cadre des conventions de premier emploi	9.953		0		9.953	
				Total Division organique 17		9.953		0		9.953
				Dont recettes affectées		0		0		0
				Total Secteur II		4.109.912		12.253		4.122.165
				Dont recettes affectées		4.872		0		4.872
				Secteur III - Recettes spécifiques						
				Recettes spécifiques - Division organique 12 **Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication**						
AN	21	01	11	Remboursement des versements provisionnels excédentaires des intérêts de la dette	0		0		0	
AN	30	01	00	Différentiel d'intérêts d'emprunts contractés par la SWCS pour le financement des programmes d'activité 1986 et 1987	734		0		734	
				Total Division organique 12		734		0		734
				Dont recettes affectées		0		0		0
				Recettes spécifiques - Division organique 13 **Routes et bâtiments**						
AN	01	01	00	Fonds budgétaire pour la promotion et le développement de l'activité hippique (recettes affectées au Fonds budgétaire pour la promotion et le développement de l'activité hippique : article de base 01.01, programme 11, division organique 13)	800		0		800	
CD	06	03	00	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau routier et autoroutier de la Région - Produit des redevances et autorisations domaniales consenties sur les routes et autoroutes (recettes affectées au Fonds du péage et des avaries : article de base 01.01, programme 02, division organique 13)	60.844		0		60.844	
CD	06	01	12	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.03, programme 03, division organique 13)	745		0		745	
NO	11	02	10	Remboursements inhérents à la prise en charge des rémunérations, allocations et charges sociales du personnel employé par les bureaux d'études émargeant au Fonds des Etudes techniques	0		0		0	
CD	16	06	12	Produit de la location de biens	220		0		220	
MA	28	01	10	Revenus liés à l'exploitation des réseaux de télécommunications	50		13		63	
CD	28	02	10	Redevances liées à l'exploitation des établissements annexes situés sur le réseau routier	0		0		0	
CD	39	01	10	Programme CEE Infrastructure Transports - Routes	0		0		0	
				Total Division organique 13		62.659		13		62.672
				Dont recettes affectées		62.389		0		62.389
				Recettes spécifiques - Division organique 14 **Mobilité et voies hydrauliques**						
CD	06	01	10	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau (recettes affectées au Fonds du trafic et des avaries : article de base 01.02, programme 11, division organique 14)	2.000		0		2.000	
AN	06	02	12	Recettes provenant de l'activité des aérodromes	0		0		0	
CD	16	01	11	Recettes provenant de l'activité des barrages régionaux	100		0		100	
HE	16	07	12	Produit de la location des biens gérés par l'administration des transports	45		32		77	
HE	16	08	12	Recettes provenant des abonnements de transport d'élèves	0		0		0	
CD	16	09	12	Produit de la location de biens	122		0		122	
HE	38	01	30	Recettes provenant des récupérations par suite de dommages causés aux véhicules assurant le transport scolaire	5		0		5	
CD	39	02	10	Programme CEE Infrastructure Transports - Voies hydrauliques	0		0		0	
				Total Division organique 14		2.272		32		2.304
				Dont recettes affectées		2.000		0		2.000
				Recettes spécifiques - Division organique 15 **Agriculture, ressources naturelles et environnement**						
HE	06	04	00	Produits de la gestion des quotas d'émission de gaz à effet de serre perçus en vertu du décret du 10 novembre 2004 instaurant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, créant un Fonds wallon Kyoto et relatif aux mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, modifié par le décret du 22 juin 2006 (recette affectée au Fonds wallon Kyoto : article de base 01.02 programme 13, division organique 15)	0		0		0	
CD	16	01	00	Recettes provenant de la station de recherches forestières	0		0		0	
CD	16	01	10	Recettes provenant du comptoir forestier	184		0		184	
CD	16	02	11	Prélèvement sur le produit des coupes de bois de la forêt indivise de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» (loi domaniale du 26 juillet 1952, article 7) (recette affectée au Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» : article de base 01.02, programme 11, division organique 15)	184		0		184	
CD	16	03	11	Prélèvement sur le produit des coupes de bois dans la forêt indivise d'Herbeumont (loi domaniale du 1er juillet 1983, article 1er, 16) (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont : article de base 01.03, programme 11, division organique 15)	98		0		98	
CD	16	04	11	Produit de la vente de coupes de bois et de chablis	9.740		0		9.740	
CD	16	05	11	Quote-part régionale du produit de la vente des coupes de bois dans les forêts indivises	1.020		0		1.020	

Ministre ordonnateur	Article			DESIGNATION DES PRODUITS	Budget - 1 er F. ajusté		Ajustement		Budget - 2 ème F. ajusté	
					Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
CD	16	10	12	Ventes de venaisons et contributions des invités aux Chasses de la Couronne	68		0		68	
CD	16	01	20	Prestations de régie et de surveillance des forêts	6		0		6	
CD	26	01	00	Intérêts créditeurs payés par des débiteurs des comités de remembrement bénéficiaires d'un remboursement échelonné de leur solde de compte	31		0		31	
CD	28	01	00	Produits résultant de la propriété des biens immobiliers acquis dans le cadre de la politique foncière	137		0		137	
CD	28	01	30	Produit de la location du droit de chasse	1.650		0		1.650	
CD	31	01	00	Remboursement de subsides et d'avances dans le cadre de programmes ou de projets de recherches scientifiques et techniques	119		0		119	
CD	31	02	00	Recettes perçues en vertu du dispositif budgétaire (recettes affectées au Fonds budgétaire S.I.G.E.C. : article de base 01.04, programme 04, division organique 15)	319		0		319	
CD	31	03	00	Rétributions forfaitaires liées au Réseau d'information comptable agricole	70		1		71	
CD	31	04	00	Remboursement de subventions d'exploitation indûment payées aux bénéficiaires par l'organisme payeur régional	591		0		591	
CD	36	08	90	Redevances et rétributions perçues en vertu du décret programme du 18 décembre 2003 (recettes affectées au Fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux : article de base 01.01, programme 03, Division organique 15)	617		0		617	
CD	37	01	70	Part régionale du produit des permis de pêche, de chasse, de tenderie et des examens y relatifs	3.755		0		3.755	
HE	37	02	70	Droits de dossier perçus en vertu de l'article 22 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 janvier 2009 tendant à prévenir la pollution atmosphérique provoquée par les installations de chauffage central destiné au chauffage de bâtiments ou à la production d'eau chaude sanitaire et à réduire leur consommation énergétique (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	200		0		200	
HE	38	01	70	Recettes perçues au titre de l'intervention de l'organisme en charge de l'obligation de reprise des déchets ménagers en application de l'article 13 §1er, 12° de l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 13, division organique 15)	1.854		0		1.854	
CD	39	03	10	Intervention de la CEE dans les régimes d'aide aux agriculteurs	29		0		29	
HE	46	01	70	Produits de contributions provenant des distributeurs, des organismes d'assainissement agréés et de la S.P.G.E. sur base volontaire et de divers dons et legs au Fonds de solidarité international pour l'Eau (recette affectée au Fonds de solidarité international pour l'Eau : article de base 01.04, programme 13, division organique 15)	1		0		1	
HE	49	01	10	Remboursement des avances consenties dans le cadre de projet européen et relatives à la partie cofinancée par la CEE (recettes affectées au Fonds pour la Protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	1.140		0		1.140	
				Total Division organique 15		21.813		1		21.814
				Dont recettes affectées		4.413		0		4.413
				Recettes spécifiques - Division organique 16 **Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie**						
NO	26	02	10	Intérêts sur avances récupérables et participation aux bénéfices d'exploitation des entreprises en matière de politique générale de	0		0		0	
NO	26	03	10	Intérêts sur avances récupérables en matière de logement	287		1		288	
HE	28	03	10	Redevances liées aux autorisations de voiries	0		0		0	
NO	28	01	20	Dividendes provenant de la participation de la Région dans le capital des sociétés agréées de logement	0		0		0	
NO	34	01	40	Participation bénéficiaire versée à la Région par l'organisme qui couvre l'assurance contre le risque de perte de revenus	124		0		124	
NO	36	09	90	Recettes résultant des amendes administratives visées à l'article 13ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable ainsi que des sanctions visées à l'article 190,§3 du même Code (recettes affectées au Fonds régional pour le relogement) : article de base 01.01, programme 12, division organique 16	50		0		50	
NO	36	10	90	(Nouveau) Recettes résultant des amendes administratives perçues en vertu des articles 200bis et 200ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable	0		50		50	
NO	38	04	10	Produit de diverses amendes et redevances liées à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz et moyens attribués au Fonds en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles en vue de financer les obligations de service public dans le marché de l'électricité et du gaz (recettes affectées au Fonds Energie : article de base 01.01, programme 31, division organique 16)	13.530		0		13.530	
				Total Division organique 16		13.991		51		14.042
				Dont recettes affectées		13.580		0		13.580
				Recettes spécifiques - Division organique 17 **Pouvoirs locaux, action sociale et santé**						
TI	06	05	00	Remboursements inhérents à la prise en charge des rémunérations du personnel des hôpitaux psychiatriques	0		0		0	
TI	39	01	00	Remboursement de cofinancement européen	0		0		0	
FU	48	01	00	Contributions des Provinces, Communes et CPAS pour l'aide aux sinistrés de l'Asie du Sud et du Sud-Est	0		0		0	
				Total Division organique 17		0		0		0
				Dont recettes affectées		0		0		0
				Recettes spécifiques - Division organique 18 **Entreprises, emploi et recherche**						
MA	16	01	11	Contrats de consultation	10		2		12	
MA	16	07	11	Location de bâtiments industriels en application de l'article 42 de la loi du 30 décembre 1970 sur l'expansion économique	454		0		454	
MA	26	04	10	Intérêts résultant de l'octroi d'avances récupérables et de prêts obligataires à des entreprises dans le cadre de leur développement et de leur restructuration	0		0		0	
MA	26	05	10	Intérêts sur avances récupérables : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	37		2		39	
MA	27	01	10	Participation aux bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques ou privées	20.000		0		20.000	
MA	31	01	12	Récupération sur créances et contentieux : expansion, restructuration et développement des entreprises, zonings et zones d'emploi	13		0		13	
MA	31	02	12	Récupération sur créances et contentieux : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	311		0		311	
MA	32	01	00	Récupération de primes d'emploi sur base de la loi du 4 août 1978 et du décret du 25 juin 1992 modifiant la loi du 4 août 1978 de réorientation économique	5		0		5	
MA	38	01	20	Contributions liées à l'octroi de garanties régionales	0		0		0	
AN	49	03	41	Moyens supplémentaires de financement du programme de remise au travail des chômeurs (article 35 de la loi de financement, arrêté royal du 19 janvier 2000 et loi du 13 juillet 2001 (St Polycarpe))	182.235		0		182.235	
MA	49	04	41	Moyens supplémentaires accordés par le Fédéral dans le cadre du financement du secteur de l'économie sociale	5.231		0		5.231	
				Total Division organique 18		208.296		4		208.300
				Dont recettes affectées		0		0		0
				Total Secteur III		309.765		101		309.866
				Dont recettes affectées		82.382		0		82.382
				Total TITRE I		6.366.188		12.357		6.378.545
				Dont recettes affectées		157.728		0		157.728

Ministre ordonnateur	Article			DESIGNATION DES PRODUITS	Budget - 1 er F. ajusté		Ajustement		Budget - 2 ème F. ajusté	
					Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
				TITRE II - RECETTES DE CAPITAL						
				Secteur I - Recettes fiscales						
				Recettes générales - Division organique 19						
AN	56	02	50	Droits de succession et de mutation par décès	673.574		0		673.574	
				Total Division organique 19		673.574		0		673.574
				Dont recettes affectées		0		0		0
				Total Secteur I		673.574		0		673.574
				Dont recettes affectées		0		0		0
				Secteur II - Recettes générales non fiscales						
				Recettes générales - Division organique 10						
AN	06	06	00	Recettes diverses	100		0		100	
AN	06	07	00	Remboursement de sommes indûment payées	140		0		140	
AN	73	01	21	Récupération du coût des travaux et d'expropriations exposées pour compte de tiers	0		0		0	
AN	74	01	20	Versement par les comptables du Service Public de Wallonie opérant au moyen d'avances de fonds des sommes non utilisées	402		0		402	
AN	76	01	00	Produit de la vente d'immeubles	700		0		700	
AN	76	01	12	Produit de la vente d'emprises inutilisées	1.000		1.494		2.494	
NO	76	01	32	Produit de la vente d'immeubles découlant de la gestion immobilière des bâtiments et des implantations	0		0		0	
NO	77	01	00	Produit de la vente d'autres biens patrimoniaux	0		0		0	
AN	77	02	00	Produit de la vente de biens meubles durables désaffectés ou mis hors de service	200		0		200	
				Total Division organique 10		2.542		1.494		4.036
				Dont recettes affectées		0		0		0
				Total Secteur II		2.542		1.494		4.036
				Dont recettes affectées		0		0		0
				Secteur III - Recettes spécifiques						
				Recettes spécifiques - Division organique 12 **Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication**						
NO	06	08	00	Recettes résultant de la gestion énergétique immobilière du Service public de Wallonie (recettes affectées au Fonds de la gestion énergétique immobilière : article de base 01.01, programme 31, division organique 12)	20		0		20	
AN	96	01	11	Différentiel d'amortissement d'emprunts contractés par la SWCS pour le financement des programmes d'activité 1986-1987	2.333		0		2.333	
				Total Division organique 12		2.353		0		2.353
				Dont recettes affectées		20		0		20
				Recettes spécifiques - Division organique 14 **Mobilité et voies hydrauliques**						
HE	57	01	00	Remboursement par la SRWT de plus values et du produit de la vente de biens immobiliers	0		0		0	
AN	69	01	00	Intervention de l'Etat dans les investissements réalisés dans les aéroports et aérodromes	0		0		0	
HE	79	01	00	Recettes exceptionnelles en matière de transport scolaire	45		13		58	
				Total Division organique 14		45				58
				Dont recettes affectées		0				0
				Recettes spécifiques - Division organique 15 **Agriculture, ressources naturelles et environnement**						
CD	76	02	00	Produits résultant de la vente et de l'attribution de biens immobiliers (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière : article de base 01.02, programme 12, division organique 15)	495		0		495	
CD	89	01	00	Produits résultant du recouvrement des sommes dues par les propriétaires, usufruitiers et exploitants au terme des opérations de remembrement	633		0		633	
CD	89	02	00	Produits résultant de la récupération des avances consenties pour les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur le remembrement	800		0		800	
				Total Division organique 15		1.928		0		1.928
				Dont recettes affectées		495		0		495
				Recettes spécifiques - Division organique 16 **Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie**						
NO	52	01	10	Remboursement des subventions accordées aux organismes publics et privés en matière de logement	129		0		129	
NO	53	01	10	Remboursement des aides au logement accordées aux particuliers	1.255		0		1.255	
HE	76	02	12	Produits de la revente de sites industriels désaffectés (recettes affectées au Fonds de rénovation des sites wallons : article de base 51.05, programme 03, division organique 16)	140		0		140	
NO	76	02	32	Produit de la vente de logements construits par l'ex-SDRW	0		0		0	
NO	86	01	10	Remboursement d'avances récupérables en matière de logement	3.000		0		3.000	
HE	87	01	20	Remboursement d'avances récupérables octroyées pour la démolition d'immeubles érigés en contravention aux dispositions du Code wallon de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme	2		0		2	
NO	87	02	20	Remboursement d'avances dans le cadre du dispositif Ecopack (recettes affectées au Fonds relatif au dispositif Ecopack) : article de base 01.01, programme 41, division organique 16	4.000		-2.907		1.093	
				Total Division organique 16		8.526		-2.907		5.619
				Dont recettes affectées		4.140		-2.907		1.233
				Recettes spécifiques - Division organique 17 **Pouvoirs locaux, action sociale et santé**						
TI	86	02	10	Remboursement d'avances récupérables consenties aux hôpitaux psychiatriques	0		0		0	
				Total Division organique 17		0		0		0
				Dont recettes affectées		0		0		0
				Recettes spécifiques - Division organique 18 **Entreprises, emploi et recherche**						
MA	51	01	12	Récupération sur créances et contentieux : expansion, restructuration et développement des entreprises, zonings et zones d'emploi	1.264		0		1.264	
MA	51	02	12	Récupération sur créances et contentieux : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	6.137		0		6.137	

Ministre ordonnateur	Article			DESIGNATION DES PRODUITS	Budget - 1 er F. ajusté		Ajustement		Budget - 2 ème F. ajusté	
					Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
MA	86	03	10	Produit de cession de participation et remboursement de crédits octroyés dans le cadre du développement et de la restructuration des entreprises	0		0		0	
MA	86	04	10	Remboursement de crédits et d'avances récupérables : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	0		0		0	
MA	86	05	10	Fonds de rénovation industrielle (recettes affectées au FRI : article de base 51.07, programme 02, division organique 18)	0		0		0	
MA	86	06	10	Produit en liaison avec l'exécution d'un programme aéronautique	0		0		0	
NO-MA	86	07	10	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie (recettes affectées au Fonds pour la recherche : article de base 01.01, programme 34, division organique 18)	17.000		0		17.000	
				Total Division organique 18		24.401		0		24.401
				Dont recettes affectées		17.000		0		17.000
				Total Secteur III		37.253		-2.894		34.359
				Dont recettes affectées		21.655		-2.907		18.748
				Total TITRE II		713.369		-1.400		711.969
				Dont recettes affectées		21.655		-2.907		18.748
				TITRE III - PRODUITS D'EMPRUNTS						
				Secteur II - Recettes générales non fiscales						
				Recettes spécifiques - Division organique 12 **Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication**						
AN	96	02	11	Produits des emprunts d'une durée supérieure à un an en euro	0		0		0	
AN	96	03	11	Produits des emprunts d'une durée supérieure à un an en monnaies étrangères	0		0		0	
				Total Division organique 12		0		0		0
				Dont recettes affectées		0		0		0
				Total Secteur II		0		0		0
				Dont recettes affectées		0		0		0
				Total TITRE III		0		0		0
				Dont recettes affectées		0		0		0
				TOTAL GENERAL		7.079.557		10.957		7.090.514
				Dont recettes affectées		179.383		-2.907		176.476
				Vu pour être annexé au projet de décret						